



PRÉFET D'ILLE- ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine, il sera procédé, à la demande de l'établissement public Eaux et Vilaine, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration des milieux aquatiques de la zone cœur de Rennes Métropole, qui se déroulera du lundi 19 septembre 2022 (9h) au lundi 17 octobre 2022 (16h30).

Les communes concernées par le projet sont :

- Pour Rennes Métropole : Acigné, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Chartres-de-Bretagne, Chavagné, Le Rheu, L'Hermitage, Mordelles, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Pacé, Rennes, Saint-Jacques-de-la-Lande, Thorigné-Fouillard, Vern-sur-Seiche et Vezin-le-Coquet ;
- Pour Pays de Châteaugiron Communauté : Domloup, Noyal-sur-Vilaine.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Le Rheu.

Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, dans les mairies de :

- Le Rheu (le lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h, les mardi et mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi : de 13h30 à 18h, le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h)
- Bruz (lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 17h30 ; samedi : 8h30 – 12h)
- Chantepie (lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h45 à 17h15 ; jeudi : 13h30 à 17h15).

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>).

Un poste informatique sera mis à disposition à la préfecture d'Ille-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 pour consultation du dossier. Au vu du contexte sanitaire actuel, il est recommandé de prendre rendez-vous par courriel : pref-iota@ille-et-vilaine.gouv.fr

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès : Eaux et Vilaine - Nathalie PECHEUX, Coordinatrice Opérateurs Gestion des Milieux Aquatiques - Nathalie.Pecheux@eptb-vilaine.fr

M. Benoît LERAY, agriculteur, est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur et recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants :

- à la mairie de Le Rheu (place de la Mairie, 35650, LE RHEU) : le lundi 19 septembre 2022, de 9h à 12h30 ; le lundi 17 octobre 2022, de 14h à 16h30 ;
- à la mairie de Bruz (place du Docteur Joly, 35170, BRUZ) : le samedi 1er octobre 2022, de 9h30 à 12h ;
- à la mairie de Chantepie (44 Av. André Bonnin, 35135, CHANTEPIE) : le mercredi 12 octobre 2022, de 9h à 12h30.

Des observations et propositions sur le projet peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- sur les registres d'enquête, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposés dans les mairies de Le Rheu, Bruz et Chantepie ;
- par courrier, à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé par voie postale au siège de l'enquête à la mairie de Le Rheu ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr en mentionnant en objet « DIG zone cœur de Rennes Métropole ».

Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine ou sur son site internet, ainsi que dans les mairies concernées par le projet, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général formalisée par un arrêté préfectoral ou un refus.

Fait à Rennes,

Pour le préfet,
Le secrétaire général

Le 25/08/2022

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Ludovic GUILLAUME